



Cégep **André-Laurendeau**

Modalités départementales d'évaluation des apprentissages (MDEA)

Département de chimie

Modalités adoptées en département le 14 mars 2025

Approuvées par la Direction des études le 8 juin 2025

TABLE DES MATIÈRES

1	Seuils conditionnels de réussite des cours (2.4.3).....	3
2	Moyens choisis pour s'assurer de l'équité des évaluations et leur adéquation avec les objectifs terminaux du cours (2.5).....	3
3	Précisions quant à la décision finale signifiant la réussite ou l'échec à un cours (5.3).....	3
4	Précisions sur la participation aux activités éducatives (7.1).....	4
4.1	Participation aux cours.....	4
4.2	Participation aux laboratoires.....	4
5	Évaluation de la communication écrite et orale (7.2).....	4
6	Remise en retard d'un travail (7.4).....	4
7	Rétroaction (7.5) et délais de correction (7.5.4).....	5
8	Évaluation des apprentissages dans les cours de première session (7.6).....	5
9	Absences, retards et gestion de classe lors des évaluations.....	5
9.1	Absence à une évaluation (7.7.2).....	5
9.2	Retard à une évaluation sommative.....	6
9.3	Gestion de classe durant une évaluation.....	6
10	Modalités de révision de notes (7.10.11).....	6
11	Assurer l'évaluation individuelle dans le cadre d'un travail d'équipe (7.3).....	6
12	Intégrité académique et évaluations (7.11).....	6

1 Seuils conditionnels de réussite des cours (2.4.3)

La note finale obtenue devrait refléter le degré d'atteinte des objectifs terminaux du cours. Ainsi, une personne étudiante qui atteint les objectifs du cours de façon minimale obtient la note de 60 %. De plus, pour réussir un cours de chimie des programmes de Sciences de la nature ou de BI Sciences de la nature, les étudiantes et les étudiants doivent aussi obtenir une note pondérée de 60 % pour les évaluations qui constituent l'évaluation certificative du cours. Si la note de l'évaluation certificative est inférieure à 60 %, la note finale maximale du cours est de 55%. La globalité de l'évaluation certificative constitue un seul seuil de réussite.

Les modalités d'application du double-seuil doivent être clairement notées au plan de cours à l'aide du premier paragraphe de cet article et doivent être expliquées au premier cours. Un ou plusieurs rappels en cours de session devraient être planifiés par les enseignantes et enseignants.

2 Moyens choisis pour s'assurer de l'équité des évaluations et leur adéquation avec les objectifs terminaux du cours (2.5)

Les moyens suivants sont mis en place afin d'assurer l'équité des évaluations des apprentissages :

- Pour les cours de première session, lorsque plusieurs personnes donnent un même cours à une session donnée, le même plan de cours et les mêmes évaluations certificatives sont utilisées par tous les membres de l'équipe-cours. Pour les autres cours, les plans de cours et les évaluations certificatives sont les mêmes aussi dans la mesure du possible. Dans tous les cas, à une session donnée, la pondération de l'évaluation certificative est la même pour tous les plans de cours utilisés pour un même cours.
- Chaque plan de cours est analysé par un comité de deux personnes : une qui donne le cours à la session concernée, et une qui ne le donne pas, mais idéalement, qui l'a donné récemment. Ceci devrait avoir pour effet d'assurer une certaine équité des évaluations de session en session.
- Lorsqu'un plan-cadre est révisé, la compétence et, le cas échéant, les éléments du profil de sortie associé au cours sont interprétés pour définir les tâches qu'une étudiante ou qu'un étudiant devrait être en mesure de réaliser au terme du cours. Ces tâches constituent les objectifs terminaux du cours. Une partie ou l'ensemble de ces tâches servent de base à l'évaluation certificative du cours, et des critères qui constituent les éléments observables attendus de la part d'une personne qui réalise les tâches en respectant les attentes sont définis. De plus, des exemples des tâches correspondant au degré de complexité et de difficulté attendu apparaissent en annexe du plan-cadre.

3 Précisions quant à la décision finale signifiant la réussite ou l'échec à un cours (5.3)

Avant de donner la note de passage à une étudiante ou à un étudiant

- qui réussit l'évaluation certificative, mais obtient un résultat final se situant sous la note de passage,

- qui échoue en raison du double seuil de réussite qui est associé à l'évaluation certificative dans certains cours,
- ou qui échoue pour une autre raison,

il est fortement recommandé de consulter des collègues. Il faut garder en tête que l'enseignante ou l'enseignant qui donne la note doit s'assurer de respecter le principe d'équité en évaluation. Les membres de l'équipe-cours, le cas échéant, sont donc les personnes les plus importantes à consulter.

4 Précisions sur la participation aux activités éducatives (7.1)

4.1 Participation aux cours

Les enseignantes et les enseignants doivent insister sur l'importance de la présence au cours pour réaliser les apprentissages. En cas d'absence, l'étudiante ou l'étudiant a la responsabilité de s'informer sur le travail exigé pour le prochain cours et sur les activités d'apprentissage manquées.

4.2 Participation aux laboratoires

4.2.1 Certains apprentissages dans les cours de chimie ne peuvent être réalisés que par l'expérimentation, et pour attester de l'atteinte de certaines cibles d'apprentissage, les enseignantes et enseignants ont besoin de voir les étudiantes et les étudiants manipuler en laboratoire. Ainsi, les absences en laboratoire peuvent compromettre l'atteinte de ces cibles d'apprentissage, empêcher l'enseignante ou l'enseignant d'avoir les traces pour en attester et ainsi, influencer la note finale.

4.2.2 Les personnes étudiantes et le personnel s'engagent à contribuer à la sécurité de toutes et de tous au laboratoire de chimie en respectant les consignes de sécurité. Une personne qui n'est pas en mesure de le faire, par exemple, en raison d'un habillement qui ne respecte pas les consignes de sécurité au laboratoire ou d'une arrivée après que les consignes de sécurité spécifiques au laboratoire ont été données pourrait se voir demander de quitter. L'article 4.2.1 s'applique alors.

5 Évaluation de la communication écrite et orale (7.2)

Les cibles d'apprentissage relatives à la communication sont définies aux plan-cadres des cours. La communication peut être évaluée tant à travers des textes tels que des rapports de laboratoire que dans la présentation de raisonnements lors de la résolution de problèmes ou lors d'entrevues individuelles. Des aspects qui touchent à la communication propre à la discipline, tels que la terminologie, la nomenclature ou le symbolisme propre à la discipline, sont évalués dans chacun des cours. Ainsi, puisque la communication est évaluée à travers les objectifs d'apprentissage propres aux cours, elle ne peut pas faire l'objet d'une correction négative.

6 Remise en retard d'un travail (7.4)

Les deux premiers points ci-dessous sont tirés intégralement de l'article 12.3 de la PIEA du Cégep Limoilou, version amendée le 23 mars 2021.

- La remise en retard ne doit pas altérer le jugement sur les acquis de l'étudiante ou de l'étudiant et l'usage qu'elle ou qu'il en fait. Elle peut tout de même conduire à une pénalité modulée en fonction du délai supplémentaire dont a bénéficié l'étudiante ou l'étudiant. Cette pénalité ne doit pas conduire à l'attribution d'une note injuste par rapport aux acquis de l'étudiante ou de l'étudiant et à l'usage qu'elle ou qu'il en fait.
- Une réalisation ne peut plus être considérée dans l'évaluation sommative des apprentissages lorsque l'étudiante ou l'étudiant a pu tirer bénéfice, dans son exécution, d'informations auxquelles les autres

étudiantes et étudiants n'ont pas eu accès et qui empêchent de poser un jugement au sujet des apprentissages. Ça peut être le cas lorsque la rétroaction d'une remise finale d'un travail a déjà été donnée ou lorsque des indications précises quant à la manière de réaliser une tâche donnée ont circulé.

- L'étudiante ou l'étudiant doit remettre le travail dans les délais prévus et doit s'assurer, s'il n'est pas remis en mains propres, que son travail a bien été reçu par son enseignante ou son enseignant.

7 Rétroaction (7.5) et délais de correction (7.5.4)

- Dans tous les cas, de la rétroaction sur les travaux et sur les évaluations est fournie afin de laisser suffisamment de temps aux étudiantes et aux étudiants de se préparer aux évaluations ultérieures.
- Pour les comptes-rendus et rapports de laboratoires, le délai maximal de 10 jours ouvrables après l'évaluation peut être dépassé, sans toutefois déroger au point précédent.
- Divers travaux, exercices ou évaluations sont échelonnés, corrigés et commentés tout au long de la session. Ils ont pour but de préparer l'étudiante ou l'étudiant aux évaluations ultérieures. C'est sa responsabilité de prendre connaissance de la rétroaction fournie par l'enseignante ou l'enseignant et d'ajuster sa démarche afin de compléter ses apprentissages.

8 Évaluation des apprentissages dans les cours de première session (7.6)

Le département participe aux mesures d'aide à la réussite pour la première session proposées par les programmes de Sciences nature, Baccalauréat international, Tremplin DEC et, lorsque le département est sollicité, Soins infirmiers.

- Tous les cours de chimie comprennent de multiples occasions pour les étudiantes et les étudiants de recevoir de la rétroaction sur l'état de progression de leurs apprentissages.
- Lors des périodes d'encadrement de Sciences de la nature et Tremplin DEC, les enseignantes et les enseignants du département sont physiquement présents dans un des locaux réservés à cette fin.
- Les exigences en matière de citation des sources sont moins grandes dans le cours de chimie générale et un enseignement formel des habiletés méthodologiques est prévu au cours (voir article 12).

9 Absences, retards et gestion de classe lors des évaluations

9.1 Absence à une évaluation (7.7.2)

(Paragraphe tiré intégralement de l'article 11.2 de la PIEA du Cégep Limoilou, version amendée le 23 mars 2021.) À moins qu'elles ne soient jugées justifiées par un cas de force majeure, une absence à une activité d'évaluation sommative et la non-remise d'une réalisation servant à l'évaluation sommative entraînent, selon le système d'évaluation utilisé par l'enseignante ou l'enseignant, une absence de résultat ou la note 0 pour chaque objet touché par l'activité. Si l'absence ou la non-remise d'une réalisation sont jugées légitimes par l'enseignante ou l'enseignant, elles donnent lieu à une reprise de l'activité ou à la réalisation d'une activité équivalente, dans un contexte similaire.

(La suite est tirée de l'article 7.7.2 de la PIEA du Cégep André-Laurendeau) La procédure que l'étudiant ou l'étudiante doit suivre pour bénéficier du report d'une activité d'évaluation et qui est diffusée dans le plan de cours est la suivante :

- Si la date de l'absence est connue à l'avance, l'étudiant ou l'étudiante doit en discuter avec son enseignant ou son enseignante dès que possible.

- Dans le cas d'une absence non prévue, l'étudiant ou l'étudiante contacte son enseignant ou son enseignante dans les deux jours ouvrables après l'activité d'évaluation sommative afin de prévoir le report de cette activité. Toutefois, cette entente ne peut aller à l'encontre des MDÉA. [...]

9.2 Retard à une évaluation sommative

Dans le cas d'un retard, l'enseignante ou de l'enseignant évalue si c'est possible de permettre l'accès à l'activité d'évaluation à la personne étudiante. Si ce n'est pas le cas, ou lorsque le retard est suffisant pour faire en sorte que l'évaluation ne permette plus de récolter des traces représentatives des apprentissages, la situation est traitée comme dans le cas d'une absence.

9.3 Gestion de classe durant une évaluation

Durant toute évaluation sommative, les étudiantes et les étudiants n'ont pas le droit de sortir de la classe tant qu'elles et ils n'ont pas remis leur copie. Lorsqu'une personne sort, elle est réputée avoir terminé l'évaluation et l'enseignante ou l'enseignant récupère sa copie pour correction. Cette règle inclut les personnes qui veulent aller aux toilettes : elles ne peuvent pas y aller tant qu'elles n'ont pas fini l'évaluation. Il est ainsi nécessaire que la personne qui surveille l'évaluation avertisse tout le groupe qu'il n'est possible de quitter le local qu'une fois que la copie est remise.

10 Modalités de révision de notes (7.10.11)

- Avant de modifier une décision d'échec au cours, le comité de révision de note du département de chimie doit se pencher sur l'ensemble de l'évaluation certificative afin de s'assurer que les objectifs terminaux du cours sont atteints. Le comité peut également observer toute autre évaluation afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs terminaux du cours.
- La PIEA (article 7.10.12) précise que la révision de notes peut mener au maintien, à la hausse ou à la baisse de la note finale.

11 Assurer l'évaluation individuelle dans le cadre d'un travail d'équipe (7.3)

Lors de l'adoption d'un plan de cours, le comité d'adoption s'assure que l'article 7.3 de la PIEA est respecté, c'est-à-dire que *[lorsque la situation d'évaluation repose sur un travail d'équipe, l'enseignant ou l'enseignante déploie les stratégies nécessaires pour certifier de façon individuelle l'atteinte du ou des objectifs terminaux touchés par l'évaluation].* Les stratégies mises en œuvre pour y arriver apparaissent au plan de cours.

12 Intégrité académique et évaluations (7.11)

L'intégrité académique touche notamment au respect de **la propriété intellectuelle, à l'honnêteté lors des évaluations** et à certaines **habiletés méthodologiques** relatives à l'utilisation de ressources documentaires. Les objectifs d'apprentissage touchant à l'intégrité académique apparaissent au plan-cadre de chacun des cours, le cas échéant.

Les problèmes d'intégrité académique relevant du **respect de la propriété intellectuelle** et de **l'honnêteté lors des évaluations** peuvent faire en sorte qu'il est impossible pour l'enseignante ou l'enseignant de juger du degré d'atteinte des objectifs du cours à partir du travail produit lors d'une activité d'évaluation. Dans ces situations, le problème d'intégrité académique peut entraîner la note 0 ou l'absence de résultat, selon le système d'évaluation utilisé, pour chaque objet touché par l'activité. Un formulaire de plagiat et de fraude est alors rempli par l'enseignante ou l'enseignant.

Les **erreurs méthodologiques** ne constituent pas du plagiat, de la fraude ou de la tricherie et ne devraient pas être rapportées comme tel.

Il existe cependant des zones grises et la position d'un cours dans le programme peut amener à juger différemment un même type de problème d'intégrité académique. Ainsi, la paraphrase abusive sera jugée différemment dans un contexte théorique de chimie générale et dans un rapport de projet de fin d'études. Le tableau 1 ci-dessous donne certaines lignes directrices à ce sujet.

TABEAU 1: DISTINCTION ENTRE UN PLAGIAT ET UNE ERREUR MÉTHODOLOGIQUE EN FONCTION DU COURS ET DE LA NATURE DE L'ERREUR

	Copié-collé sans guillemets	Source oubliée	Paraphrase abusive	Erreurs de citation des sources ^a
Chimie générale	Dépend de l'ampleur ^b	Erreur méthodologique ^c	Erreur méthodologique ^c	Erreur méthodologique
Chimie des solutions	Dépend de l'ampleur ^b	Plagiat si aucune source	Plagiat si fin de session	Erreur méthodologique
Organique et organique BI	Plagiat	Plagiat	Plagiat	Erreur méthodologique
Projet	Plagiat	Plagiat	Plagiat	Erreur méthodologique

^a Les sources sont là, mais elles ne sont pas citées correctement.

^b Considérer la proportion du travail qui comporte ce problème et la rétroaction préalable qui a été fournie.

^c Donner un avertissement formel aux étudiantes ou étudiants.

Des conditions particulières sont à considérer pour les cours qui ne sont pas donnés dans les cours du programme de sciences de la nature ou du BI. Il convient de donner un avertissement aussitôt qu'un problème d'intégrité académique relevant du respect de la propriété intellectuelle est observé et de conserver une trace que cet avertissement a été fait. Si le même comportement est observé à nouveau chez la même personne, le cas est traité comme un premier cas de plagiat pour le cours.